

	Contrôle Triennal et Exceptionnel des camions citernes d'hydrocarbures liquides	
N° DOCUMENT :	T.P.TNR.01 V06	Version : 06 Date : 23-05-2022
DOCUMENT DE REFERENCE :	M.PTMD.0105.V4	Page
CLIENT :	GROUPEMENT PETROLIER DE MADAGASCAR	
N° RAPPORT :	TRI/1973/26 SBV	1/1
Date de contrôle :	01- OCTOBRE - 2026	

Pétrolier :	GALANA	Marque :	MERCERON
Contrôle effectué par :	RAFANOMEZANTSOA Rivo	N° AGREMENT :	MDRT9902086
Nom du propriétaire :	VOROMAILALA	N° Fabrication :	MC338AL807691
Adresse :	Ampandrozonana Sambava	Matériaux :	ALUMINIUM
Tél :	034 20 483 49	N° OR :	-
N° immatriculation :	3593 TBP	Type de fluide :	GASOIL/ESSENCE

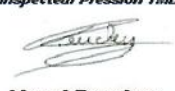
Résultat du Contrôle Technique Triennal

RESULTATS	Conforme	Non-Conforme
A. Vérification documentaire		X
B. Caractéristique de construction	X	
C. Contrôles extérieurs	X	
D. Epreuve hydraulique et étanchéité	X	
E. Contrôles intérieurs	X	
F. Vérification des équipements de service	X	
G. Eclairage et signalisation	X	
H. Age du véhicule	X	

DATE DE LA PROCHAINE VISITE :	01-10-2029	APTE	
NOMBRE DE PAGES AU RAPPORT :	1		
NOMBRE D'ANNEXE :	11		

REMARQUE :

(voir) ATTESTATION DE CONTROLE ET ESSAI
VEHICULE CITERNE en jointe

Nom et visa Contrôleur	Supervision	Autres
 RAFANOMEZANTSOA Rivo  Apave Madagascar SARL Immeuble LA CITY Alarobia Morarano BP 3170 - ANTANANARIVO Tél.: (201) 34 82 888 88	 Lionel Beuchey Inspecteur Pression TMD	

ATTESTATION DE CONTROLE ET ESSAI VEHICULE CITERNE

Lieu d'intervention		Demandeur	
SAMBAVA		GROUPEMENT DES PETROLIERS DE MADAGASCAR	
Propriétaire		Exploitant	
VOROMAILALA Ampandrozonana Sambava		GALANA	
Date précédent contrôle	Périodicité – si applicable	Date prochain contrôle – si applicable	
03-10-2023	36 Mois	01-10-2029	
Initial ☐	Intermédiaire ☐	Périodique ☒	Exceptionnel ☐
Avt. Réparation ☐	Apr. réparation ☐	Avant modif. ☐	Après modif. ☐
Produits / Substances		Classes	
GASOIL/ESSENCE		3	
Spécifications CONSTRUCTEUR			
Pays	FRANCE	P. vid / rempl.	/ bar
Désignation	MERCERON	P.M.S. / P.S.M.A.	/ bar
Type/Modèle	MC338AL	P. éprouve	bar
Numéro de série	MDRT9902086	P. calcul	bar
Date de fab.	-	T. calcul	°C
		T. mini utilisation	°C
Forme	PIRIFORME	Matériaux	ALUMINIUM
Calorifuge	SANS	Nuance	
Nb de compt	05	Voir liste en annexe	
Volume total	13500	Volume(s)	4000 / 1000 / 1000 / 4500 / 3000
Brises flots	Nb 05	Compartiment(s)	1 / 2 / 3 / 4 / 5
Event(s)	Nb 05	Soupape(s) Nb 05	Pression bar
			Disq. de rupt. bar
Contrôle réalisé	Date	Pression	Fluide(s)
Vérification documentaire	☒	-	-
Visite intérieure	☒	01-10-2026	RAFANOMEZANTSOA Rivo
Contrôle d'épaisseur	☒	01-10-2026	RAFANOMEZANTSOA Rivo
Visite extérieure	☒	01-10-2026	RAFANOMEZANTSOA Rivo
Epreuve	☒	01-10-2026	0.250 bar / EAU
Etanchéité	☒	01-10-2026	0.200 bar / EAU
Fonct. Accessoires	☒	01-10-2026	RAFANOMEZANTSOA Rivo
Historique		Observation	
<p>Les 5 compartiments sont d'origines</p> <ul style="list-style-type: none"> 1ere visite periodique : 22-06-21 : APTE Rapport N° GPM/APAVE/3550/21/SAM) 2eme visite periodique : 03-10-23 : APTE Rapport N° GPM/APAVE/1525/25/SBV) 		Dossier constructeur citerne non présenté	
Conclusion		Le Responsable de Contrôle	Supervision
 Apave Madagascar SARL Immeuble LA CITY Alarobia Morarano BP 3170 - ANTANANARIVO Tél.: (261) 34 22 566 88		RAFANOMEZANTSOA Rivo 	Inspecteur Pression TMD  Lionel Beuchey

ATTESTATION DE CONTROLE ET ESSAI
VEHICULE CITERNE

RAPPORT PHOTOS

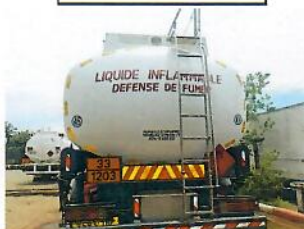
Vannes de dépotages



Fond avant



Fond arrière



Côté gauche



Côté droit



Trou d'homme



Plaque constructeur



Détail extérieur



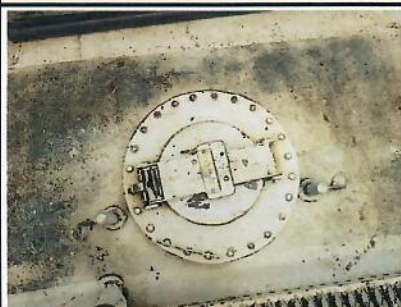
Bon tenu des
éléments installés
(rambarde,
passerelle...)

Détail vannes de
dépotage



Les vannes de
dépotages sont
étanches, bouchons
des vannes

Détail trous dôme



Les trous dômes sont
étanches et
satisfaisantes

Détail clapet de fond



Exemple Clapet de
fond vu extérieur

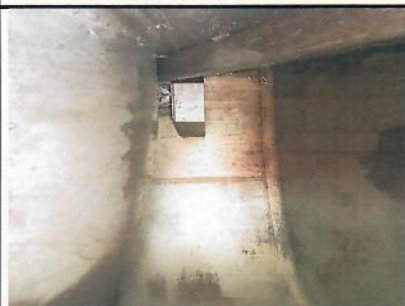
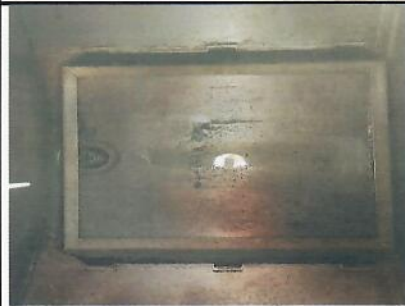
Sans défaut notable

Exemple Borne de
liaison
équipotentielle



ATTESTATION DE CONTROLE ET ESSAI VEHICULE CITERNE

RAPPORT PHOTO

<div data-bbox="300 405 624 456" data-label="Caption">Vannes de dépotages</div> 		<div data-bbox="1257 396 1501 425" data-label="Section-Header">Détail intérieur n°1</div> <div data-bbox="1246 472 1513 593" data-label="Text"> <p>Virole et soudure Aucune trace de choc ni de déformation constatée</p> </div> <div data-bbox="1246 624 1508 654" data-label="Text"> <p>Sans défaut notable</p> </div>
<div data-bbox="177 712 387 763" data-label="Caption">Fond avant</div>  <div data-bbox="539 712 748 763" data-label="Caption">Fond arrière</div> 		<div data-bbox="1257 734 1501 763" data-label="Section-Header">Détail intérieur n°2</div> <div data-bbox="1246 784 1513 902" data-label="Text"> <p>Virole et soudure Aucune trace de choc ni de déformation constatée</p> </div> <div data-bbox="1246 934 1508 963" data-label="Text"> <p>Sans défaut notable</p> </div>
<div data-bbox="177 1008 387 1059" data-label="Caption">Côté gauche</div>  <div data-bbox="539 1008 748 1059" data-label="Caption">Côté droit</div> 		<div data-bbox="1257 1041 1501 1070" data-label="Section-Header">Détail intérieur n°3</div> <div data-bbox="1246 1090 1513 1209" data-label="Text"> <p>Virole et soudure Aucune trace de choc ni de déformation constatée</p> </div> <div data-bbox="1246 1240 1508 1270" data-label="Text"> <p>Sans défaut notable</p> </div>
<div data-bbox="177 1310 448 1361" data-label="Caption">Trou d'homme</div>  <div data-bbox="475 1310 798 1361" data-label="Caption">Plaque constructeur</div> 		<div data-bbox="1257 1357 1501 1386" data-label="Section-Header">Détail intérieur n°4</div> <div data-bbox="1246 1406 1513 1525" data-label="Text"> <p>Virole et soudure Aucune trace de choc ni de déformation constatée</p> </div> <div data-bbox="1246 1572 1508 1601" data-label="Text"> <p>Sans défaut notable</p> </div>
		<div data-bbox="1257 1718 1501 1747" data-label="Section-Header">Détail intérieur n°5</div> <div data-bbox="1281 1767 1481 1825" data-label="Text"> <p>Vu l'intérieur sur clapet de fond</p> </div> <div data-bbox="1305 1856 1457 1915" data-label="Text"> <p>Etanche et satisfaisant</p> </div>

**ATTESTATION DE CONTROLE ET ESSAI
VEHICULE CITERNE**
SOUPAPES

PHOTO	N° des soupapes	Observation	Nombre
<p><u>PEROLO</u></p> 	1764805 1774805 02402205 3054804 409164	L'état visuel ne présente pas de défaut. Aucun blocage ou point dur constaté lors des manœuvres.	05

ATTESTATION DE CONTROLE ET ESSAI VEHICULE CITERNE

Mesureur d'épaisseur

Marque	SOFRANEL	Palpeur	5MHZ DK537EE
Cales étalons – matériaux	ALUMINIUM	Cales étalons – épaisseurs	5 et 10 mm

Spécification technique

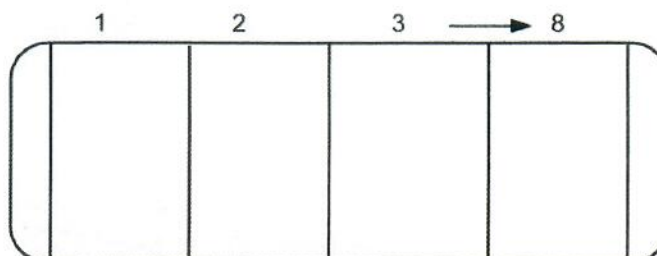
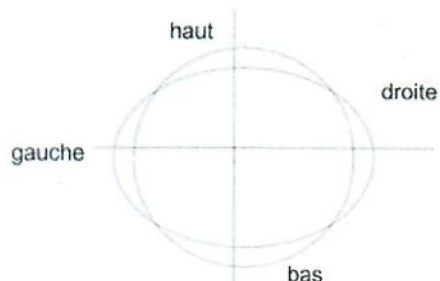
Forme	PIRIFORME	Ep mini requise - fonds av / ar	Av : 4 / Arr : 4
		Ep mini requise – viroles	4

Matériau	ALUMINIUM	Nuance	N/A
----------	------------------	--------	-----

Méthodologie

6 points par fonds

6 points par cloison



Mesures	Compartiments/Cloison										Fonds	
	1	2	3	4	5						Avant	Arrière
Haut	5.22	5.26	5.28	5.32	5.28						5.50	5.47
Gauche	5.27	5.27	5.27	5.31	5.24						5.44	5.42
Bas droite	5.27	5.25	5.26	5.26	5.26						5.46	5.49
Bas centre	5.25	5.26	5.28	5.24	5.28						5.44	5.46
Bas gauche	5.29	5.27	5.29	5.26	5.24						5.52	5.41
Droite	5.32	5.32	5.29	5.25	5.26						5.54	5.40

Conclusions /	Mesuré(s)	Conditions(s) satisfaite(s)
Epaisseur virole mesurée	5.2 mm	☒ oui - ☐ non
Epaisseur du fond avant mesuré	5.4mm	☒ oui - ☐ non
Epaisseur du fond arrière mesuré	5.4 mm	☒ oui - ☐ non

GRILLE – CONTRÔLE CITERNE - GPM

LEGENDE :

Critères

Interdiction

Sans Interdiction

Plan Maintenance

Conformité
(O / N / N/A)

POINTS A CONTROLER

Critères

OUI

NON

NA

RESERVES

VERIFICATION DOCUMENTAIRE

1

Certificat de contrôle initial si la citerne n'a pas fait l'objet d'un contrôle périodique

I

☐
☐
☒

2

Certificat du dernier contrôle périodique

I

☒
☐
☐

03-10-23

3

Description derniers travaux effectués

I

☐
☐
☒

4

Description prototype Citerne et Coordonnées Complètes Demandeur

SI

☐
☒
☐

5

Contrôle initial

Coordonnées du Constructeur et Assembleur de la citerne

SI

☐
☒
☐

6

Plans et dimensions de la citerne et Fiche de données techniques Citerne

SI

☐
☒
☐

7

Liste des équipements de service

SI

☐
☒
☐

8

Certificats de matière pour les matériaux de base et équipements de structure

SI

☐
☒
☐

9

Traçabilité des équipements de service

SI

☐
☒
☐

10

Rapport du dernier CND

I

☐
☐
☒

11

Descriptions complètes des Anomalies menant à la Modification/réparation

I

☐
☐
☒

12

Documents Obligatoires en cas de modifications/réparations

Procédure de réparation auprès d'un organisme habilité

I

☐
☐
☒

13

Réparation/modification auprès d'un atelier agréé et appliquant les normes en vigueur (QMOS/QS/Certificat Matière, etc...)

I

☐
☐
☒

14

Attestation indiquant que la réparation/modification a été faite dans les normes (intégration obligatoire dans la documentation propre de la citerne)

I

☐
☐
☒
CARACTERISTIQUES DE CONSTRUCTION

15

Selon le produit transporté, le réservoir sera construit en :

Acier au carbone ou en acier inox ou en Alu pour le transport de carburant légers

I

☒
☐
☐

ALUMINIUM

Acier inox ou en Alu ou en acier au carbone revêtu (peinture EPOXY, standard EI 1541) pour le transport de JET A-1

I

☐
☐
☒

Alliages Aluminium ou en Aluminium pur à 99,8% pour le transport de carburant hors Essence

☐
☐
☒

Acier doux ou en acier inox pour le transport de produits chauds (HFO - Bitumes)

I

☐
☐
☒

16

Les dimensions du tracteur (largeur, longueur, surface) seront en conformité avec les prescriptions réglementaires du pays de circulation.

I

☐
☐
☒

17

Contrôles Non Destructifs

Qualification et Certification du Personnel Intervenant EN ISO 9712:2012

I

☒
☐
☐

18	Assemblages soudés	Contrôles par ressuage	I	☐	☐	☒	
		Contrôles par magnétoscopie EN ISO 23278:2009	I	☐	☐	☒	
		Contrôles par radiographie	I	☐	☐	☒	
19		Contrôles épaisseurs par ultrasons EN ISO 17127:2011	I	☐	☐	☒	
CONTRÔLES EXTERIEURS							
20	Châssis	Châssis des semi-remorques routières destinées au transport et à la livraison des carburants légers, des fiouls lourds, des bitumes, des lubrifiants et des gaz	SI	☐	☐	☒	
21		Vérification de l'ossature, le châssis et Equipement de Structure (Absence de Corrosion, déformation visuelle...)	SI	☒	☐	☐	
22		Le nombre d'essieux devra répondre aux exigences de la réglementation du pays d'immatriculation notamment en ce qui concerne la charge maximale admissible.	I	☒	☐	☐	
23	Roues et Pneumatiques	Pneumatiques à structure radiale et profil adapté aux conditions de circulation difficiles. Les pneus d'un même essieu seront de marque, de type et de dimension identiques.	I	☒	☐	☐	
24		Les pneus rechapés ou resculptés sont interdits.	I	☒	☐	☐	
25		Une roue de secours équipée d'un pneumatique de dimensions identiques à ceux équipant la remorque.	I	☒	☐	☐	
26	Continuité Electrique	Tous les éléments du réservoir doivent être raccordés électriquement aux parties métalliques de l'équipement de service et de structure de la citerne, ainsi qu'au véhicule. La résistance électrique entre les composants et équipements en contact ne doit pas dépasser 10 Ω.	I	☒	☐	☐	2.03 Ω
27		Le symbole  sera installé au-dessus de chaque borne de liaison équipotentielle.	I	☒	☐	☐	
28		Des bornes de liaison équipotentielle, en laiton, placées horizontalement, doivent être installées de chaque côté de la citerne. Elles pourront être fixées soit sur le châssis, soit sur les berces de supportage du réservoir mais en aucun cas directement sur le réservoir.	I	☒	☐	☐	
29		Un enrouleur muni d'un câble électrique de Ø6 mm², terminé par une pince crocodile destinée à assurer la liaison équipotentielle entre le véhicule-citerne et l'installation du client sera installé dans le coffre de vannes.	I	☒	☐	☐	
30	Le véhicule-citerne sera signalisé conformément à la réglementation ADR :	De chaque côté du réservoir et à l'arrière une plaque-étiquette relative à la classe de danger de la marchandise transportée	I	☒	☐	☐	
31		A l'arrière du réservoir, un panneau orange auto réfléchissant (40 cmx30cm) avec un liseré noir de 15 mm avec au milieu un liseré de 15 mm. Le panneau ne doit pas se détacher de sa fixation après un incendie de 15 minutes. Il doit rester	I	☒	☐	☐	

		apposé quelle que soit l'orientation du véhicule.					
32		<ul style="list-style-type: none">- type- numéro d'agrément du réservoir- désignation ou marque de construction- numéro de série de construction- année de construction- pression d'épreuve- capacité totale du réservoir- capacité totale de chaque compartiment suivie du symbole "S" lorsque les compartiments de plus de 7500 litres sont partagés en sections d'une capacité maximale de 7500 litres au moyen de brise-flots.- date et type de la dernière épreuve subie "mois, année suivi d'un "P" lorsque cette épreuve est l'épreuve initiale ou une épreuve périodique et, ou, mois année suivi par un "L" lorsque cette épreuve est une épreuve d'étanchéité intermédiaire.	SI	☐	☒	☐	Plaque citerne incomplète
33	Attelage	Un axe d'attelage normalisé de diamètre 2" ou 3,5" boulonné sur la plaque d'attelage conforme à la norme ISO 337 ou ISO 4086	I	☐	☐	☒	PORTEUR
34		Les diamètres des pivots doivent être conformes aux minima cités ci-dessous : Pivot 2" : D1= 49mm / D2=71mm / H=82,5mm Pivot 3,5" : D1=86mm / D2=112mm / H=72mm	I	☐	☐	☒	
35		La planéité de la plaque d'attelage doit être vérifiée, à l'aide de palpeurs ou standards métrologiques sur une longueur d'au moins 100cms, et doit être conforme au minima cités ci-dessous : <ul style="list-style-type: none">• La courbure vers le bas doit être inférieure à 6.4mm• La courbure vers le haut doit être inférieure à 1.6mm	I	☐	☐	☒	
36	Eléments de Structure	Etats Cadre, Palette, Châssis, Faux châssis, Berces, Tresses métalliques	I	☒	☐	☐	
37		Etats des Parois, assemblages, piquages et éléments de raccordement, Revêtement Extérieur	I	☒	☐	☐	
38	Protection des Usagers	Des barres de protection latérale (Pare-Cycliste) seront installées sur les parties non protégées par un équipement de service (ex coffre de vannes, roue de secours....)	I	☒	☐	☐	
39		Protection arrière : L'arrière du véhicule doit être muni, sur toute la largeur de la citerne, d'un pare-chocs suffisamment résistant aux impacts arrière.	I	☒	☐	☐	
EPREUVE HYDRAULIQUE ET ETANCHEITE							
40	La citerne dans son ensemble, ainsi que chaque compartiment étanche, y compris les cloisons, doivent subir l'épreuve		I	☒	☐	☐	
41	Tous les équipements de service et l'ensemble du système de tuyauteries doivent être soumis à l'épreuve de pression hydraulique, à l'exception des événements, soupapes de sécurités et disques de rupture, qui seront contrôlés et testés séparément (cf. partie Vérifications des équipements de services).		I	☒	☐	☐	

42	Pression d'épreuve	L'épreuve de pression hydraulique sur l'ensemble de la citerne est effectuée à la pression indiquée sur la plaque de la citerne ou sur les documents d'agrément de type, ou suivant les recommandations de l'ADR	I	☒	☐	☐	
43		La pression d'épreuve de chaque compartiment doit être la PMS inscrit sur la plaque ou 0.200 bar	I	☒	☐	☐	
44		La pression d'épreuve de chaque compartiment des citernes fixes est égale à 1,3 fois la pression maximale de service et doit être mesurée au point le plus élevé du compartiment	I	☒	☐	☐	
45		Le manomètre sera digital et enregistreur, et doit être positionné au point le plus élevé pour mesurer la pression d'épreuve. Si tel n'est pas le cas, la valeur lue doit être compensé par la différence de pression statique du fluide entre le sommet de la citerne et la position réelle de la prise de pression par le manomètre.	I	☒	☐	☐	
46	Mise en Pression	La citerne est remplie avec le fluide d'épreuve jusqu'au ras-bord du trou d'homme. Le compartiment mis en pression pour l'épreuve doit être dépourvu d'air	I	☒	☐	☐	
47		La mise en pression est réalisée au moyen d'une pompe hydraulique et/ou d'une colonne d'alimentation. Le système de mise en pression doit être équipée d'une vanne de purge, afin d'éliminer tout air encore présent dans la citerne	I	☒	☐	☐	
48		La Pression d'épreuve est fixée à 1,5 fois la Pression Maximale de Service (PMS).	I	☒	☐	☐	
49		la durée de l'épreuve ne doit être inférieure à 15 min pour une citerne non isolée thermiquement et 30 min pour une citerne isolée thermiquement	I	☒	☐	☐	
50	Si une fuite est constatée au cours de l'épreuve, et qu'elle provient uniquement d'un équipement de service (montage, défaut, etc...), il est admis d'arrêter l'épreuve et de la recommander après avoir remédié au problème.		I	☐	☐	☒	
51	Le réservoir et ses équipements devront avoir subi une épreuve de pression hydraulique à la pression d'épreuve d'au moins 3 ans.		I	☒	☐	☐	
CONTRÔLES INTERIEUR DE LA CITERNE							
52	Intervention en Espace Confiné	Le dégazage est effectué préalablement avant d'entrée dans l'espace confiné ; certificat à l'appui	I	☒	☐	☐	
53	Contrôle des épaisseurs	Les épaisseurs des parois doivent être mesurées, avec au moins 6 points par compartiment, ou 24 points dans le cas d'un compartiment unique.	I	☒	☐	☐	
54		Les épaisseurs minimales sont données dans le tableau ci-dessous :	I	☒	☐	☐	
		Catégorie Matériau	D > 1,80	D ≤ 1,80	I	☒	☐
		Acier inoxydable austénitiques	3mm	2,5mm	I	☐	☐
		Acier inoxydable austéno-ferritiques	3,5mm	3mm	I	☐	☐
		Autres aciers	4mm	3mm	I	☐	☐
		Alliages Aluminium	5mm	4mm	I	☒	☐
Aluminium pur à 99,80%	8mm	6mm	I	☐	☐		
55	Eléments de Structure	Les compartiments seront séparés par des cloisons non-étanches en sections de capacité inférieure ou égale à 7500 litres. La surface du brise-flots doit avoir au moins 70% de la surface de la section droite du réservoir où le brise-flots est placé.	I	☒	☐	☐	
56		Raidisseurs, Accessoires interne, Etat des assemblages	I	☒	☐	☐	

57		Absence de déformation ou trace de choc notable, d'affaiblissement par corrosion ou par usure due à l'exploitation du matériel	I	☒	☐	☐	
58		Bon Comportement des anciennes réparations et modifications éventuelles	I	☐	☐	☒	
59		Absence de défaut sur le revêtement protecteur : déchirement, décollement, usure, changement d'aspect, corrosion sous-jacente	I	☒	☐	☐	
VERIFICATIONS DES EQUIPEMENTS DE SERVICE							
60		Les équipements de services, y compris les flexibles utilisés de manière permanente, doivent être vérifiés dans leur position de bon fonctionnement. Lorsqu'il n'est pas possible de vérifier les équipements dans leur position de fonctionnement, les équipements doivent être vérifiés séparément	I	☒	☐	☐	
61	Events de respiration	Identification de l'accessoire avec traçabilité	SI	☒	☐	☐	
62		Date du contrôle	I	☒	☐	☐	01-10-26
63		Conforme à la norme EN 14595 assurant la fonction de service en pression normale, de surpression accidentelle, de dépression au déchargement et d'étanchéité en cas de renversement.	I	☒	☐	☐	
64		Les parties des événements de respirations qui s'ouvrent durant le transport doivent être vérifiés sur banc d'essai pour garantir leur étanchéité et leur fonctionnement lorsqu'elles sont positionnées à 90°, 180° et 270°	SI	☐	☐	☒	
65		Les joints de compensation et les tuyaux fixes faisant partie intégrante du système de remplissage et/ou de vidange de la citerne doivent faire l'objet d'un contrôle	I	☒	☐	☐	
66		Au minimum un dispositif de fermeture d'urgence des obturateurs internes définis type "coup de poing" à proximité de la nappe de vannes. Une plaquette sur laquelle sera gravée l'indication "ARRET d'URGENCE" sera positionnée à proximité du bouton "Coup de Poing". Il faut TESTER.	X (*)	☐	☐	☒	
67	Partie Inférieure Compartiment	Obturbateur interne à commande pneumatique conforme à la norme EN 13308 ou équivalent	X (*)	☒	☐	☐	
69		Commande d'ouverture et de fermeture des obturbateurs internes individuelle	I	☒	☐	☐	
69		Position "OUVERT" ou FERME" indiquée	I	☒	☐	☐	
70		Une vanne adaptée aux produits pétroliers à commande par levier basculant avec blocage en position fermé. La vanne devra pouvoir être scellée en position fermée	X (*)	☒	☐	☐	
71		Une plaquette sur laquelle le N° du compartiment et sa capacité nominale sera gravée et fixée au-dessus de chaque vanne de vidange	I	☒	☐	☐	
72	Partie Supérieure Compartiment	Un couvercle de trou d'homme équipé d'un couvercle de remplissage taré, à ouverture en 2 temps, assurant les fonctions de chargement par le haut, de respiration et de surpression accidentelle.	X (*)	☒	☐	☐	
73		Le couvercle de trou d'homme sera de type boulonné.	X (*)	☒	☐	☐	Type boulonné
74		La partie supérieure du réservoir sera recouverte intégralement d'un revêtement antidérapant.	I	☒	☐	☐	
75		En partie supérieure à minima une rambarde rabattable doit protéger l'accès à l'intégralité des trous d'homme.	I	☒	☐	☐	
76	Freinage	Freinage pneumatique à deux lignes: Alimentation (circuit rouge) et Service (circuit jaune).	I	☒	☐	☐	

77		Le véhicule sera équipé d'un freinage avec système Anti Blocage de Roue.	X (*)	☒	☐	☐	
78		La rupture du circuit Alimentation actionnera automatiquement le freinage de la semi-remorque ou de la remorque (débranchement câble rouge = immobilisation de la citerne)	I	☒	☐	☐	
79		Le freinage de parc sera assuré soit par les vases à ressorts équipant les essieux, soit, pour les châssis qui seraient équipés de vases à diaphragme, une commande manuelle (volant-levier à cliquet....) reliée aux leviers de frein d'un ou plusieurs essieu(x) par l'intermédiaire d'un câble.	I	☒	☐	☐	
80	Moyen d'extinction	Deux extincteurs 9 kg de poudre adaptée aux classes d'inflammabilité A,B,C, homologués "Transport".	I	☒	☐	☐	
81		Les extincteurs porteront une étiquette indiquant : - la date de la dernière vérification ainsi que la date de la prochaine. - L'immatriculation de la citerne	I	☒	☐	☐	
82	Béquilles : 1 paire de béquilles adaptée au supportage de la semi-remorque décrochée chargée.		I	☐	☐	☒	
83	Deux cales de roue en bois ou en matière plastique, de dimensions appropriées à la masse brute maximale admissible du véhicule et au diamètre des roues.		I	☒	☐	☐	
ECLAIRAGE ET SIGNALISATION							
84	La signalisation lumineuse sera conforme aux exigences du ou des code(s) de la route du ou des pays d'utilisation.		I	☒	☐	☐	
85	A l'arrière, le véhicule sera équipé de feux de signalisation, de stop et de feux indicateurs de direction.	Les lampes à culot à vis sont interdites.	I	☒	☐	☐	
86	Le véhicule sera équipé de feux de gabarit à l'avant et à l'arrière		I	☒	☐	☐	
87	Des dispositifs réfléchissant conformes aux exigences du ou des code(s) de la route du ou des pays d'utilisation seront installés de chaque côté latéral du véhicule.		I	☒	☐	☐	
88	L'installation électrique sera conçue de manière à ne provoquer ni inflammation, ni court-circuit dans les conditions normales d'utilisations du véhicule.		I	☒	☐	☐	
89	Les connexions électriques entre le tracteur/porteur et la semi-remorque/remorque devront être conçues de manière à empêcher tout débranchement accidentel.		I	☒	☐	☐	
AGE DU VEHICULE							
90	L'âge de la citerne doit être ≤ 15 ans.		SI	☒	☐	☐	2021 selon carte grise